

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1274-2019

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 septembre 2019, a adopté le règlement suivant :

N° 1274-2019 Amendement au règlement n° SQ-900-01 relatif à la circulation et stationnement, de façon à modifier les annexes « V2 » – Limite de vitesse de 50 km/h et « V3 » – Limite de vitesse de 70 km/h.


Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à placer des panneaux de signalisation, soit pour :

- Réduire la vitesse à 50 km/h à partir du 623, montée Morel jusqu'à la rue Bourbonnais.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.


DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5^e jour du mois de septembre 2019


France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 5 septembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de septembre 2019.


France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe